



MÉTAUX OSISKO PRÉSENTE UNE MISE À JOUR SUR SON PROGRAMME D'EXPLORATION AU QUÉBEC

(Montréal – 16 septembre 2019) Métaux Osisko inc. (la « **Société** » ou « **Métaux Osisko** ») ([TSX-V : OM](#); [OTCQX : OMZNF](#); [FRANKFURT: 0B51](#)) a le plaisir d'annoncer une mise à jour sur son programme d'exploration pour les métaux de base au Québec, qui comprend le début d'un programme de forage de 8 000 mètres au projet Ascension (détenu à 100 %), la signature d'une entente d'option avec Minière O3 inc. (TSX-V : OIII) en vue d'acquiescer une participation de 50 % dans le projet Ashuanipi et la poursuite de son entente d'option du projet de métaux de base Quévillon annoncé précédemment avec Minière Osisko inc ([voir la carte de Québec](#)).

Robert Wares, géo., président exécutif du conseil de Métaux Osisko, a déclaré : « Notre programme de « Québec Genex » a identifié plusieurs cibles prometteuses qui seront forées cet automne, y compris des cibles pour des minéralisations de type Broken Hill dans la province géologique de Grenville, ainsi que des cibles de type SMV dans les provinces géologiques de l'Abitibi et d'Ashuanipi. Notre programme d'automne comprend également le début d'un nouveau projet pour le cuivre-nickel-EGP dans le secteur de Quévillon. Compte tenu des programmes de forage annoncés récemment à Pine Point dans les T. N.-O. et à Bathurst au Nouveau-Brunswick, nous prévoyons avoir du pain sur la planche avec tous ces travaux d'exploration au cours des six prochains mois. »

PROJET ASCENSION

Le projet Ascension est un de trois projets d'exploration de reconnaissance (détenus à 100 %; Ascension, Kempt et Wallace) situés au Québec, dans la province géologique de Grenville où les travaux visent des secteurs inexplorés pour des minéralisations de Zn-Pb-Ag métamorphisés de type Broken Hill. Ce dernier est un vaste gisement de classe mondiale situé en Australie qui est en exploitation depuis plus de 130 ans (production totale de plus de 280 millions de tonnes à 18 % Zn+Pb); le contexte géologique de certaines parties de la province de Grenville au Québec est semblable à celui de la province de Curnamona en Australie, hôte de la mine Broken Hill. Métaux Osisko se sert du modèle géologique de Broken Hill pour cibler des secteurs précis et a réalisé des levés de till pour les minéraux indicateurs ainsi que des levés magnétiques, électromagnétiques et gravimétriques aéroportés sur l'ensemble des propriétés au printemps et à l'été 2019. Suite au traitement des données, l'équipe de la Société a cerné environ vingt cibles de forage sur sa propriété Ascension, située à 150 kilomètres au nord-est de Montréal. La propriété est accessible par chemins forestiers à partir du village de l'Ascension, dans les Laurentides. Le programme de forage de 8 000 mètres commencera en septembre et devrait se poursuivre jusqu'au début de décembre.

ENTENTE D'OPTION ASHUANIPI

Le projet, d'une superficie de 9370 hectares, est situé à 560 kilomètres au nord de la ville de Chibougamau, au Québec. Géologiquement, la propriété se trouve au sein de la ceinture de roches vertes de Raynourard, dans la sous-province archéenne d'Ashuanipi. Douze cibles de forage pour les métaux de base de type SMV ont été définies à partir des anomalies électromagnétiques à l'intérieur de séquences volcaniques bimodales altérées. En outre, les travaux antérieurs sur la propriété Ashuanipi ont mis à jour plusieurs anomalies minéralogiques dans les tills glaciaires, y compris la présence de gahnite (un spinelle zincifère associé aux gisements de sulfures massifs métamorphisés) ainsi que des blocs erratiques dont la source n'est pas connue qui ont livré des teneurs allant jusqu'à **14,1 % Cu, 4,16 % Zn, 4,14 % Pb, 761 g/t Ag et 2,25 g/t Au**. Le sens de l'écoulement glaciaire pointe vers les conducteurs identifiés à partir des données électromagnétiques qui seront vérifiés par forage. Tous les travaux publiés antérieurement pour cette propriété ont été réalisés par Mines Virginia entre 2007 et 2014.

La transaction

En vertu de l'entente d'option Ashuanipi avec Minière O3, la Société peut acquérir une participation de 50 % dans le projet en finançant des dépenses d'exploration totalisant 3 500 000 \$ sur une période de quatre (4) ans, comme suit :

- (i) 1 500 000 \$, au plus tard au 1^{er} anniversaire de la date d'entrée en vigueur (le « versement initial de l'entente »);
- (ii) 2 000 000 \$, au plus tard au 2^e anniversaire de la date d'entrée en vigueur.

De plus, la Société peut acquérir une participation additionnelle de 25 % dans la propriété en finançant des dépenses d'exploration totalisant 5 000 000 \$ sur une période de deux (2) ans suivant la période d'acquisition initiale. Minière O3 agira à titre d'opérateur du projet pendant la période d'acquisition.

ENTENTE D'OPTION DU PROJET DE MÉTAUX DE BASE QUÉVILLON

Métaux Osisko poursuit son programme d'exploration dans le cadre de l'acquisition du projet de métaux de base Quévillon avec Minière Osisko inc., lequel cible présentement des gîtes potentiels en Cu-Ni-EGP dans deux complexes ultramafiques de forme linéaire qui s'étendent sur une distance de 20 km autour du pluton de Wedding (granite), entre le gîte aurifère Osborne-Bell et la ville de Lebel-sur-Quévillon. Les travaux d'exploration historiques dans le secteur ont mis à jour cinq blocs erratiques minéralisés en Ni-Cu-EGP dont la source n'est pas connue, qui se trouvent en aval glaciaire de la partie est du complexe ultramafique et dont les échantillons ont titré des valeurs allant jusqu'à **1,90 % Ni, 2,01 % Cu et 4,2 g/t EGP (Pt+Pd+Au)** (rapport de travaux statutaires de Maudore Minerals Ltd, GM 65735, Québec). Les travaux commenceront cet automne, avec un levé magnétique et électromagnétique aéroporté couvrant la totalité des 20 km d'étendue longitudinale du complexe ultramafique potentiellement fertile.

Personnes qualifiées

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué de presse pour les projets Ascension et Ashuanipi a été révisé et approuvé par M. Pascal Simard, ing., B. Sc., chef de projet d'exploration pour le Nord-du-Québec de Minière O3 inc., qui est une « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). Le contenu scientifique et technique du présent communiqué pour le projet Quévillon a été révisé, préparé et approuvé par M. Mathieu Savard, géo. (OGQ no 510), vice-président à l'exploration, de Minière Osisko inc., qui est une « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101.

À propos de Métaux Osisko

Métaux Osisko inc. est une société canadienne d'exploration et de développement créant de la valeur ajoutée dans l'espace des métaux de base, en mettant l'accent sur les actifs miniers zincifères. La Société a le contrôle de deux camps miniers de premier plan pour la production de zinc au Canada. Les propriétés phares de la Société sont : 1) le camp minier de Pine Point (« CMPP ») dans les Territoires du Nord-Ouest, qui renferme des ressources minérales présumées de 38,4 Mt à une teneur de 4,58 % zinc et 1,85 % plomb (6,58 Éq.Zn), ce qui en fait le plus important camp pour le zinc exploitable par fosse au Canada (veuillez consulter le rapport technique modifié déposé sur SEDAR pour plus d'information); 2) le camp minier de Bathurst (« CMB ») dans le nord du Nouveau-Brunswick, qui renferme des ressources minérales indiquées de 1,96 Mt à une teneur de 5,77 % zinc, 2,38 % plomb, 0,22 % cuivre et 68,9 g/t argent (9,00 % Éq.Zn) et des ressources minérales présumées de 3,85 Mt à une teneur de 5,34 % zinc, 1,49 % plomb, 0,32 % cuivre et 47,7 g/t argent (7,96 % Éq.Zn) au sein des gîtes Key Anacon et Gilmour Sud. En 2019, la Société continuera de développer et d'explorer ces deux projets avec diligence, afin de confirmer et d'accroître leur potentiel. Au Québec, la Société détient 42 000 hectares couvrant des cibles de zinc peu explorées qui progresseront de manière sélective au moyen de l'exploration. Les ressources minérales présumées publiées dans le présent communiqué sont conformes aux normes du Règlement 43-101. Ces ressources minérales ont été rendues publiques par la Société le 6 décembre 2018 et le 20 janvier 2019 et ont été préparées par des personnes indépendantes qualifiées, selon les lignes directrices du Règlement 43-101. Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales puisque leur viabilité économique n'a pas été démontrée. La quantité et la teneur des ressources minérales présumées sont de nature incertaine et ont été estimées sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint. Les preuves géologiques sont suffisantes pour présumer, sans avoir vérifié, de la géologie, de la continuité des teneurs ou de la qualité. Les pourcentages d'équivalent en zinc ont été calculés en utilisant le prix des métaux, le taux de récupération des métaux anticipé, les teneurs des concentrés, les coûts de transport, les sommes à verser pour affinage et les charges (pour plus de détails, voir les rapports techniques respectifs).

Pour obtenir plus de renseignements sur Métaux Osisko, veuillez visiter le site www.osiskometals.com ou contacter :

Jeff Hussey

Président et chef de la direction

Métaux Osisko

514 861-4441

Courriel : info@osiskometals.com

www.osiskometals.com

Christina Lalli

Directrice, Relations avec les investisseurs

Métaux Osisko

514 861-4441

Courriel : info@osiskometals.com

www.osiskometals.com

Mise en garde à propos des renseignements prospectifs

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basés sur des attentes, des estimations et des projections en date du présent communiqué. Les renseignements prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, le rendement, les perspectives et les opportunités réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les renseignements prospectifs. Les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent notamment : l'utilisation du produit du financement; les délais et la capacité de la Société, le cas échéant, d'obtenir l'approbation finale du financement de la Bourse de croissance TSX; une dispense étant disponible en vertu du Règlement 61-101 et de la Politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX quant aux obligations d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires pour chacune des opérations avec des parties apparentées; les objectifs, buts et autres plans pour l'avenir; les énoncés portant sur les résultats d'exploration et les plans d'exploration. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des renseignements prospectifs comprennent notamment : le fait que les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation soient très différents des estimations; la nature préliminaire des résultats d'essais métallurgiques; les délais ou l'incapacité d'obtenir les approbations gouvernementales, environnementales ou autres requises pour les projets; les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement requis dans l'avenir; les changements des marchés des capitaux propres; l'inflation; les fluctuations des prix des matières premières; les délais dans le développement des projets; les autres risques inhérents au secteur de l'exploration et du développement minier; et les risques décrits dans les documents publiés par la Société déposés sur SEDAR au : www.sedar.com. Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte dans la préparation des renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment à ces renseignements, lesquels s'appliquent uniquement en date du présent communiqué, et rien ne garantit que les événements décrits se produiront dans les délais indiqués ou à tout autre moment. La Société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout renseignement prospectif, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse, commission des valeurs mobilières ou autre autorité réglementaire n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.